



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108
POUR PERMETTRE LES AIRES D'ENTREPOSAGE DANS
LES ZONES INDUSTRIELLES « I »

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné QUE :

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à sa séance du 5 juin 2023, d'un projet de règlement intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108 POUR PERMETTRE LES AIRES D'ENTREPOSAGE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES « I » », tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juillet 2023 à compter de 18 h 45 à la salle du conseil municipal, située au 745, rue Gouin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

L'objet de ce projet de règlement est :

- de modifier les normes d'entrepôts extérieurs pour les zones industrielles afin de permettre une hauteur maximale de 6 mètres sous certaines conditions.

Ce projet contient des dispositions visant les zones industrielles « I » du territoire de la ville de Richmond.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les résidents de toutes les zones.

Le projet de règlement de zonage contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À Richmond (Québec), ce 21 juin 2023.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier